

La FIBRE OPTIQUE POUR TOUS

Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire de Boury- Montjavoult.

Notre commune a adhéré en fin d'année 2013 au Syndicat Mixte d'Aménagement du Très haut Débit. Présidé par Yves Rome, Sénateur Président du Conseil général de l'Oise, cet organe a pour vocation de créer les meilleures conditions possibles pour le déploiement de la fibre optique dans notre département.

Le schéma d'aménagement numérique a retenu la technologie FTTH (Fiber to the Home). Cette technologie, consiste à amener directement la fibre optique jusqu'aux foyers et non plus seulement jusqu'aux centraux téléphoniques. Elle permettra d'offrir des débits à 100 Mbps et au-delà, grâce à la mise en place de 136 000 prises sur 4 ans.

Si l'aménagement numérique avait été laissé à la seule initiative des opérateurs privés selon le cadre réglementaire actuel, seules les zones considérées comme rentables du département auraient pu bénéficier du très haut-débit. Le Conseil général de l'Oise a privilégié l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

C'est ce qui fait de l'Oise un pionnier en matière d'accès au numérique.

Le Conseil général de l'Oise est le principal financeur du programme avec un apport de 8 millions d'euros chaque année. La Région contribue également, pour 4 millions par an, ainsi que l'État et l'Europe.

C'est ce choix de partenariat qui garantira l'accès au Très-Haut Débit partout pour tous et un coût identique de raccordement sur tout le département, de la plus petite commune à la grande.

L'utilisateur n'aura donc aucun frais de raccordement, puisqu'ils seront pris en charge par le délégataire et les frais d'accès facturés aux FAI (fournisseurs d'accès Internet) seront identiques.

Le raccordement final a été confié à la Sté SFR-Collectivités

Ces travaux nécessiteront cinq à sept ans pour réaliser la couverture totale de l'Oise en fibre. Notre commune étant en année 5. Il nous faudra donc attendre encore un peu.



Etat Civil

Naissances

Maëline LALOI née le 15 avril 2014 à Gisors.
Albane BESSONNEAU née le 3 mai 2014 à Suresnes.
Joan SIALLELI né le 10 juin 2014 à Pontoise.

Mariage

Sylvain LEROY et Françoise BOURRET
le 17 mai 2014.

Décès

Suzanne LE GRAND - ATECHIAN veuve LENOBLE
décédée le 1^{er} avril 2014 à Gisors dans sa 102^e année.

Collecte des encombrants

Mercredi 8 Octobre 2014

La déchetterie de Liancourt-Saint-Pierre sera fermée
du 23 décembre au 2 janvier inclus.

La mairie est ouverte le Lundi et le Jeudi de 17 à 19 H. Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

La mairie sera fermée du 23 décembre au 6 janvier En cas d'urgence, appeler le maire ou les adjoints.

Pierre CORADE : 06 84 65 02 23 - Mireille BESSAA 06 81 40 59 90 - Jacques DISSARD 06 30 58 37 39

ÉTÉ 2014

BULLETIN MUNICIPAL MONTJAVOULT

Editorial

Chères Montjoviennes,
chers Montjoviens,

Encore merci d'avoir renouvelé votre confiance à 7 membres de l'ancienne équipe et aux 4 nouveaux candidats qui les avaient rejoints. Cette nouvelle équipe municipale m'a reconduit dans ma fonction de maire, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour mériter le crédit qu'ils m'ont accordé.

Le programme que nous vous avons présenté pour les 6 années à venir a recueilli majoritairement votre approbation. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de son avancement, notamment en maintenant l'édition de comptes-rendus détaillés de nos conseils municipaux.

Afin d'être en prise directe sur les décisions qui concernent notre commune, j'ai présenté ma candidature à la présidence du Syndicat des Eaux de Montagny en Vexin-Montjavoult. J'ai été élu et serai ainsi en mesure de mieux défendre nos intérêts dans les dossiers en cours et à venir, notamment dans l'important dossier d'adduction d'eau de la commune de Parnes.

J'ai également été élu membre du bureau de la Communauté de Communes du Vexin Thelle où se prennent toutes les grandes décisions d'orientation de la politique générale des 42 communes affiliées à cette communauté.

Comme annoncé dans notre programme, nous avons étoffé notre équipe d'agents communaux. Nous souhaitons la bienvenue à Stevens Canu avec qui nous avons signé un contrat d'avenir à temps plein. Ce renfort important qui fait passer le nombre d'heures travaillées par semaine de 55 à 90 va nous permettre de mieux assurer la propreté de nos hameaux ainsi que l'entretien de l'ensemble de notre patrimoine. Nous pourrions même envisager quelques travaux neufs.

Je terminerai en vous rappelant que notre ambition est de travailler en concertation avec vous.

Les non-dits sont la source de maux souvent irréductibles, aussi sommes-nous à votre disposition pour entendre vos critiques, mais aussi vos satisfactions. N'hésitez pas à nous rendre visite pendant les permanences ou sur rendez-vous.

Bon été à tous.

Pierre Corade. Maire de Montjavoult.



Pour un accès INTERNET de qualité

A la suite de nos démarches auprès d'Orange, nous avons obtenu que l'ancien câble ADSL en cuivre, reliant Montjavoult à Chaumont en Vexin, soit remplacé par un câble en fibre optique. Orange nous avait annoncé le début des travaux pour mi-avril, mais ils débiteront le 23 juin pour une durée de 5 à 6 semaines. Pendant cette période la D 121 sera en circulation alternée. Nous sommes bien conscients que cela occasionnera une gêne pour les usagers de cette route.

Espérons que ce désagrément sera vite oublié quand nous bénéficierons d'une connexion rapide et régulière. Il reste à savoir quand Orange établira la mise en service effective, date que nous vous transmettrons dès que nous la connaîtrons.

Presbytère après les travaux



Agenda :
Journée du patrimoine :
Samedi 20 septembre
Exposition : **10-11-12 octobre**
Repas des Anciens : **6 décembre**
Arbre de Noël enfants : **13 décembre**
Voeux du Maire : **10 janvier 2015**

INFOS PRATIQUES

Bien vivre à Montjavoult

Petit rappel sur le respect des civilités.

Travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Nuisances sonores (tapage nocturne et bruits de voisinage) :

Le décret 2012-343 du 9 mars 2012 précise que toute nuisance sonore constatée est passible d'une amende forfaitaire de 68 €, quelle que soit l'heure.

Pensons à nos voisins.....

Elagage et recépage des plantations :

Vous êtes tenus de couper vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et en bordure des voies communales.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre :

Lettre de la Préfecture de l'Oise (jointe) concernant la mise en oeuvre de l'interdiction du brûlage des déchets verts en application de la circulaire du ministre de l'écologie en date du 11 février 2014 (Extraits).

Le brûlage : agent de la dégradation de la qualité de l'air peut, en effet, être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies.

La combustion de déchets verts peut représenter localement (fonds de vallées entre autres) et selon la saison (hiver en particulier) une source significative dans les niveaux de la pollution. Le brûlage des résidus verts est une combustion peu performante et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. »

Le Maire, eu égard à ses compétences en matière de préservation de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique est chargé dans la commune de faire respecter le règlement sanitaire départemental (RSD). Son non respect expose le contrevenant à une amende pouvant s'élever à 450€ aux termes de l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003.



Le PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME : ENQUETE PUBLIQUE

Le PLU voté le 24 février a été approuvé par les services préfectoraux et est donc applicable depuis le 24 mai. Il peut être consulté en Mairie ou sur le site internet de la commune.

Quelle différence avec l'ancien POS ?

Les zones constructibles sont à peu de choses près les mêmes, mais la nouvelle classification est plus claire : partie ancienne du village (UA), nouvelles extensions au Vouast ou au Bourg UB), hameaux (UC). Un règlement très précis encadre l'emplacement, les proportions et l'aspect de toute construction nouvelle.

Une zone N non constructible protège désormais les abords du Bourg, d'Hérouval, de Valécourt et du Bout-du-Bois. La zone A, où peuvent être construits des bâtiments agricoles, entoure Beaugrenier et occupe un tiers du territoire communal.

Des « emplacements réservés » (ER) sont définis par le PLU et pourront être acquis par la commune pour des raisons d'utilité publique : aménager un carrefour, créer des bas-côtés, assainir le nord de l'église, etc.

A la différence d'un POS, un PLU doit être justifié par un projet de développement et d'aménagement durable, envisagé pour une vingtaine d'années, en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la communauté de communes et avec les lois en vigueur (loi SRU, Grenelles de l'Environnement etc.). Les contraintes principales étaient d'éviter tout empiètement injustifié sur les terres agricoles et de ne pas rechercher d'accroissement démographique sans les équipements nécessaires et sans tenir compte des conditions de ce développement dans l'ensemble de la communauté de communes dont Montjavoult fait partie.

Ce PLU a été élaboré en examinant toutes les remarques portées sur le cahier à la disposition du public en mairie, celles des particuliers lors de la réunion publique de 2011, celles des associations, des services préfectoraux, de la Chambre d'Agriculture, et pour finir les conclusions de l'enquête publique, qui ont été suivies à la lettre. Si, depuis les années soixante, Montjavoult s'était développé sans plan, par mitage progressif autour des hameaux, parfois même en zone non constructible comme à Valécourt ou au Marais, cela n'est à présent plus possible. L'accent est mis sur la préservation du village tel qu'il est, et l'amélioration de sa voirie et de la qualité de vie de ses habitants.